

# SQ

Terre d'innovations

# PLU

## PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

---

### 7.13. Liste des sites susceptibles de contenir des vestiges archéologiques

## ELABORATION

## APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération  
du conseil d'agglomération du 23/02/2017



Le Président,  
Michel Laugier

1, rue Eugène-Hénaff - BP 10118 - 78192 Trappes Cedex  
Tél. : 01 39 44 80 80 [www.sqy.fr](http://www.sqy.fr)

ÉLANCOURT  
GUYANCOURT  
LA VERRIÈRE  
MAGNY-LES-HAMEAUX  
MONTIGNY-LE-BRETONNEUX  
TRAPPES  
VOISINS-LE-BRETONNEUX

**SAINT  
QUENTIN  
EN YVELINES**  
Terre d'innovations 

## **TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES RELATIFS A LA PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE**

Code du patrimoine, Livre V :Archéologie et en particulier :

- les articles L524-1 à 16, modifiés par la loi 2004-804 du 9 août pour le soutien à la consommation et à l'investissement, article 17 (exonérations)
- ordonnance n°2004-178 du 20 février 2004 relative à la partie législative du code du patrimoine,
- article R.522-2 (rôle des collectivités territoriales) et les articles R.523-24 et R.523-39 (mise en œuvre des diagnostics),
- ordonnance n°2010-420 du 27 avril 2010 article 113 et code du patrimoine articles R.524-1 et suivants,

Lois :

- loi n°83-8 du 7 janvier 1983 sur les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP),
- loi n°2001-44 du 17 janvier 2001 relative à l'archéologie préventive,
- loi n°2003-707 du 1<sup>er</sup> août 2003 modifiant la loi n°2001-44 du 17 janvier 2001 relative à l'archéologie préventive,

Décrets :

- décret n°86-192 du 5 février 1986 relatif à la prise en compte de la protection du patrimoine archéologique dans certaines procédures d'urbanisme,
- décret n°93-245 du 25 février 1993 relatif aux études d'impact et au champ d'application des enquêtes publiques,
- décret 2002-90 du 16 janvier 2002 portant statut de l'Institut national de recherches archéologiques,

Arrêtés :

- arrêté du 8 juillet 2004 portant définition des qualifications requises des personnels des services et personnes de droit public ou privé candidats à l'agrément d'opérateur d'archéologie préventive (JO n°164 du 17 juillet 2004).

Circulaires :

- circulaire n°2003/019 du 5 novembre 2003 relative à la redevance d'archéologie préventive.

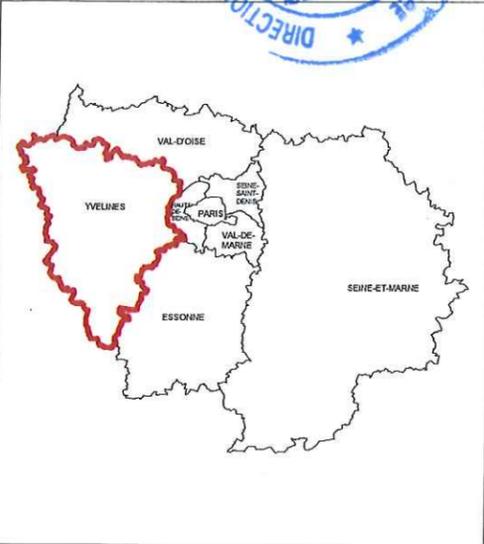
## Secteurs archéologiques

Le plan local d'urbanisme devra faire apparaître la localisation des secteurs archéologiques :

Numéro	Description succincte	Datation	Nom du site/adresse
P 01	Habitats néolithiques	Néolithique moyen Néolithique final	La Croix du Bois, au Sud de la Croix du Bois, au Nord-Est de la ferme de Brouessy
P 02	Industrie lithique : débitage et outillage	Préhistoire indéterminée Mésolithique	Brouessy, au Nord-Ouest de Brouessy, près du Bois d'Auvray
P 03	Industrie lithique : débitage et outillage	Préhistoire indéterminée Mésolithique	L'Ave Maria, au Nord-Ouest du Bois Carré
P 04	Industrie lithique : débitage et outillage	Néolithique	Champfleury, Champfleury, L'Ave Maria
P 05	Industrie lithique : débitage et outillage	Paléolithique Néolithique	Les Hayes de Villepreux 1, Au Sud du Bois des Bouleaux
P 06	Industrie lithique : débitage et outillage	Paléolithique Néolithique	Les Hayes de Villepreux 2, Les Hayes de Villepreux
H 01	Occupation antique	Antiquité	La Mare aux Prêtres, La Croix Rouge, à l'Est du hameau de Romainville
H 02	Abbaye Sainte-Marie de Porrois (dite de Port Royal des Champs)	Moyen âge Epoque moderne	Abbaye de Port Royal des Champs, au nord de Saint-Lambert
H 03	Eglise paroissiale Saint-Germain-de-Paris	Moyen âge Epoque moderne	Eglise Saint-Germain-de-Paris, dans le village
H04	Château-fort dont subsistent quelques vestiges du donjon	Moyen âge Epoque moderne	Ancien château, près de l'église
H05	Chapelle Notre-Dame de la Piété (ou de Lacoste)	Moyen âge Epoque moderne	Chapelle de Lacoste, hameau de Cressey, à côté de l'église moderne
H 06	Habitat médiéval possible	Moyen âge	La Porte de Mérentais, au nord de la ferme de Mérentais
H 07	Granges de l'Abbaye Sainte-Marie de Porrois	Moyen âge Epoque moderne	Granges de l'Abbaye de Port Royal des Champs, au Nord de Saint-Lambert

Ces secteurs seront reportés sur le plan de zonage afin de permettre la consultation obligatoire instituée par le décret du 5 février 1986. Cette consultation est applicable à l'ensemble des procédures d'autorisation d'occuper le sol.

Par ailleurs, il est à noter que si la réalisation d'opérations d'archéologie préventive a été prescrite, le permis de construire ne pourra être entrepris qu'après l'achèvement de ces opérations (article 15 de la loi n° 2003-707 du 1<sup>er</sup> août 2003 relative à l'archéologie préventive codifié à l'article L.421-2-4 du code de l'urbanisme).



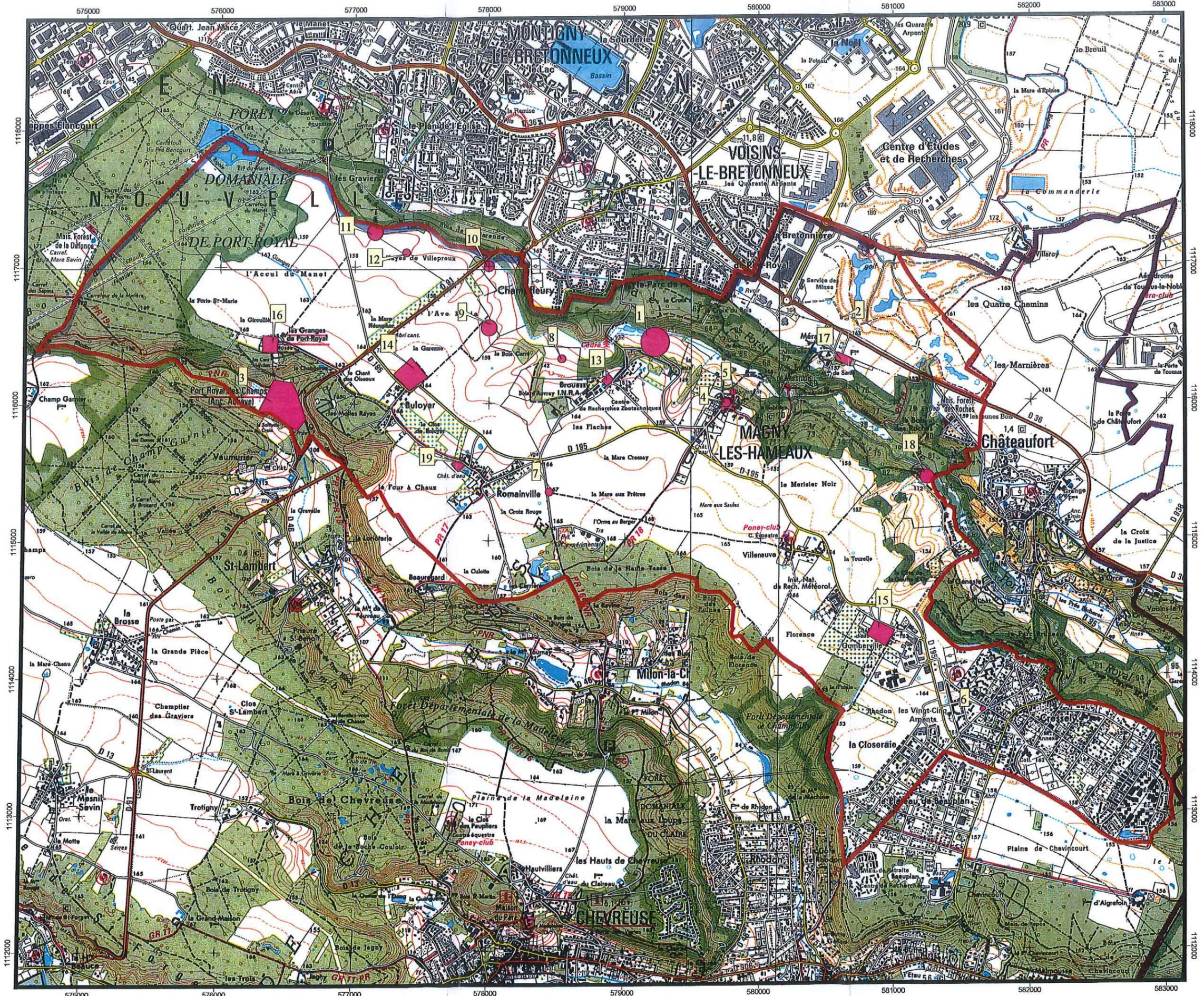
Commune de : MAGNY-LES-HAMEAUX 78 356



Données Patriarche  
SCAN 25 - IGN PARIS - 2001 - Licence n°2000/CUIN/9036  
"reproduction interdite"  
Carte archéologique / OP / édition septembre 2011

Légende :

- Limites communales : "IGN - Base de données cartographiques (2000)"
- Emprises des entités



1:25 000

Commune de Magny-les-Hameaux 78 356  
Entités archéologiques

